

## Production Cinématographique : Enfin une Convention collective étendue !

Ce mardi 8 Octobre à 3h00 du matin, au terme d'une très longue séquence de négociations, le Directeur Général du Travail et la Présidente du C.N.C ont « sifflé » la fin de la partie et posé un ultimatum aux partenaires sociaux sous la forme d'un avenant en révision de la Convention étendue signée le 19 janvier 2012.

Avenant à prendre ou à laisser et à signer dans l'heure... avec à la clé :

- Un engagement du Gouvernement à élargir le crédit d'impôts pour les films dont le budget est inférieur à 4M€.
- Une menace de suspension du décret d'extension de la Convention si la négociation n'aboutissait.

Pour les uns la carotte, pour les autres le bâton... épilogue d'une bataille acharnée menée par les producteurs non signataires de la convention et trop souvent relayée par les services de l'Etat, et avec toute la puissance de feu que leur donne leurs moyens.

Les chambres de Producteurs ont signé cet avenant, ainsi qu'un syndicat de salariés le SNTPCT.

La délégation du SPIAC-CGT, outrée par la méthode, par la partialité des services de l'état et considérant que les modifications apportées par l'avenant outrepassaient son mandat a choisi de renvoyer la question de la signature à une décision des Adhérents du syndicat.

Les Adhérents du SPIAC-CGT réunis en Assemblée Générale le 10 Octobre 2013, ont pris leur décision au terme d'un débat riche où toutes les positions et analyses ont pu s'exprimer.

Et même si nous comprenons et partageons le sentiment d'amertume mêlé de soulagement d'une très large partie de la profession, nous avons choisi de poursuivre l'engagement qui est le nôtre en signant cet avenant.

Que personne ne s'y trompe ! Notre signature a un sens :

- **Une convention collective étendue dans le cinéma** : c'est une première historique et une avancée sociale majeure pour nos professions. Elle contient des règles pour lesquelles nous nous sommes battus, elles devront être respectées et nous les ferons respecter. Les services du Ministère du travail, qui ont été très voir trop proches des producteurs ces dernières semaines, devront également veiller à l'application de ces règles, c'est leur mission et nous leur rappellerons inlassablement.
- **L'utilisation de l'argent public** : Les différentes mesures d'élargissement du crédit d'impôt vont être mise en place dans les semaines qui viennent, nous en attendons un retour rapide en termes de relocalisation des tournages. Le Ministère de la culture doit y veiller, nous ne manquerons pas de lui rappeler.
- **Une Convention pour tous nos corps de métier** : Nous nous engageons à travailler sur le texte de la Convention afin de répondre aux questions et revendications posées par un certain nombre de nos filières professionnelles (déco, costume, post-prod..) ce travail doit être mené aussi avec les associations professionnelles de techniciens afin que cette Convention soit celle de tous.



14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS  
Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20  
Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : [www.spiac-cgt.org](http://www.spiac-cgt.org)

- **Les films publicitaires** : Une prochaine CMP doit examiner la question d'une annexe pour ces films sur la base des propositions que feront les employeurs de la publicité. D'ores et déjà nous les mettons en garde, toute remise en cause des niveaux de salaires et des taux de majoration en usage dans le secteur ne sauraient être considérés autrement que comme une provocation.
- **Les films dont le budget ne dépassent pas 1M€** : Si nous avons proposé un moratoire de 6 mois pour ces films, il ne saurait être question à la fin de cette période d'instaurer un 3<sup>ème</sup> niveau de salaire pour cette catégorie de films.  
Dans 6 mois, ce sont bien les salaires de la grille dérogatoire de l'annexe 3 qui devront être appliqués à ces films.  
D'ici-là des réponses doivent être trouvées à la problématique financière particulière de ces films. Des engagements ont été pris par les producteurs nous saurons les leur rappeler.
- **Le plafonnement du cumul des majorations à 100%** : Les organisations de salariés doivent mesurer avec les professionnels toutes les conséquences de cette mesure, il y a des initiatives à prendre et des batailles à mener, nous en serons partie prenante.
- **L'annexe dérogatoire** : Si nous avons accepté de rehausser le seuil d'admission à 3M€ pour la fiction au final ce seuil est porté à 3,36M€ (avec frais généraux et salaire producteur) et hors imprévus dont l'appréciation est laissée à la commission de dérogation et 0,6 pour le documentaire avec la même règle.  
Le périmètre de cette annexe qui était basé sur 20% des films d'initiative française (209) sera désormais basé sur le nombre de films agréés (279).  
Là encore le « compromis » imposé par le Gouvernement fait la part belle aux Producteurs.  
La durée d'existence de cette annexe fait l'objet d'un véritable bras de fer depuis des mois, nous avons maintenu la clause de 5 ans et nous la défendrons malgré la rédaction alambiquée de cet avenant sur la question. C'est maintenant au Ministère de la culture de prendre les initiatives nécessaires pour régler la question du sous- financement du cinéma, cela passe par une véritable concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière et non par la création d'une énième commission inopérante.  
**Des engagements ont été pris ils doivent être respectés !**  
Pour notre part nous y sommes prêts, mais en tout état de cause **il ne saurait être question que ce système dérogatoire perdure au delà d'une durée de 5 années.**  
**Pour les professions que nous représentons, pour le cinéma que nous aimons dans toute sa diversité :**  
**Voilà le sens de notre combat, voilà le sens de notre signature.**

Le Conseil national du SPIAC-CGT, le 12 octobre 2013



14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS  
Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20  
Courriel : [orga@spiac-cgt.org](mailto:orga@spiac-cgt.org) Site Web : [www.spiac-cgt.org](http://www.spiac-cgt.org)